

DEPARTEMENT
des
Bouches-du-Rhône

EPAGE HuCA
Huveaune Côtiers Aygolades

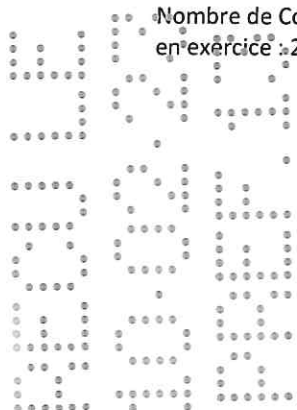
EXTRAIT DU REGISTRE

DES DELIBERATIONS DU CONSEIL SYNDICAL

SEANCE du 1^{ER} FEVRIER 2023

L'an deux mille vingt-trois le premier février à dix heures, le Conseil Syndical, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, dans les locaux de l'EPAGE HuCA (111 rue du Dirigeable, ZI Les Paluds, 13400 Aubagne), sous la présidence de Monsieur Jean-Jacques COULOMB.

Nombre de Conseillers
en exercice : 22



PRESENTS :

Mesdames Laurence BRULEY, Michèle EMERY, Christine JUSTE, Monique MOISE et Perrine PRIGENT, Messieurs, Pascal AGOSTINI, Olivier ARTUPHEL, Jean-Jacques COULOMB, Marc DE CANEVA, Jean Pierre GIORGI, Gilbert HOFFMANN, Michel LAN, André MOLINO, Christian OLLIVIER, Didier REAULT.

POUVOIRS :

Serge PEROTTINO à Jean-Jacques COULOMB, Henri CAMBESSEDES à André MOLINO

DELIBERATION N° 8

OBJET : Adhésion à l'ANEB pour l'année 2023 et désignation des titulaires et suppléants pour l'année 2023.

Monsieur Christian OLLIVIER, vice-Président rapporte :

Dans le cadre de la mise en place de la compétence GEMAPI, et à l'initiative de l'Association Française des Etablissements Publics Territoriaux de Bassin, le 28 mars 2017 les décideurs locaux ont souhaité constituer l'Agence Nationale des Élus de Bassins. Il s'agit d'une structure dont le principal objectif est de placer la gestion globale de l'eau par bassin versant au cœur de l'aménagement durable des territoires.

La création de cette instance permet notamment :

- L'animation d'un réseau EPTB-EPAGE en articulation avec les réseaux territoriaux existants,
- La mise en place d'un processus de concertation des élus autour de propositions pour accompagner les réorganisations territoriales qui pourront être intégrées dans les SOCLES,
- Le soutien d'une dynamique nationale de mobilisation des collectivités locales autour de l'activité réglementaire et la constitution d'une véritable force de proposition auprès de l'État, de ses agences et des parlementaires,
- Le renforcement des échanges d'expériences et du partage des outils entre collectivités,

Conseil Syndical du 01/02/2023 – Délibération n°08

- La mise en place d'un observatoire national des réorganisations territoriales dans le domaine de l'eau (petit et grand cycle).

La question de la gestion intégrée et concertée de l'eau à l'échelle du bassin versant de l'Huveaune est au cœur de la politique élaborée et mise en œuvre par l'EPAGE HuCA au travers du Contrat de Rivière et du PAPI, et défendue dans le cadre de démarches locales d'organisation de la politique de l'eau comme le SOCLE (Schéma d'Organisation des Compétences Locales de l'Eau).

Le Syndicat est ainsi engagé dans la démarche mise en place par l'ANEB depuis 2017 et aux principes qu'elle porte pour accompagner et conforter une gestion intégrée par bassin versant. Le Syndicat bénéficie également des supports techniques, juridiques ou autres, proposés par l'ANEB aux adhérents de son réseau.

Il est proposé que l'EPAGE HuCA poursuive en 2023 son adhésion à l'ANEB, en tant que membre associé, dans le collège 2 (EPAGE et Syndicats de bassin versant, dénommés « Conseil des EPAGE »), et à signer la charte d'engagement, dont les grands principes sont les suivants :

1. Contribuer à une sensibilisation le plus large possible sur l'importance des politiques de l'eau, notamment face à l'urgence des changements climatiques.
2. Réclamer et accompagner la mise en place d'une organisation territoriale favorisant de manière pérenne et opérationnelle la gestion équilibrée, durable et intégrée de l'eau par bassin versant.
3. Défendre les principes de solidarité entre les territoires et de prise en compte des besoins des collectivités, quelle que soit leur taille, dans la définition et la mise en œuvre des politiques de l'eau.

LE CONSEIL SYNDICAL,

ENTENDU l'exposé de Monsieur Christian OLLIVIER, Vice-Président de l'EPAGE HuCA,.

VU

- Le code général des collectivités territoriales, notamment les articles L5211-1 et suivants, L 5711-1 et suivants, relatifs à la création et au fonctionnement des syndicats mixtes,

CONSIDERANT

- La nécessité de conforter la gestion intégrée et concertée du grand cycle de l'eau à l'échelle des bassins versants,
- L'évolution des statuts du SMBVH en EPAGE HuCA et l'extension importante de son territoire et de ses prérogatives,
- L'engagement de l'EPAGE HuCA dans la dynamique initiée par l'Association Nationale des Élus de Bassin depuis l'année 2017,
- La volonté de l'EPAGE HuCA de poursuivre son adhésion à la démarche portée par l'ANEB,

Conseil Syndical du 01/02/2023 – Délibération n°08

- L'avis favorable des membres du bureau

DELIBERE :

ARTICLE 1 : D'approuver l'adhésion au titre de 2023 de l'EPAGE HuCA à l'association Nationale des Élus de Bassin (ANEB), moyennant une cotisation annuelle précisée dans le règlement intérieur de l'ANEB, et d'inscrire les fonds nécessaires au budget 2023.

ARTICLE 2 : De maintenir les modalités de représentation de l'EPAGE HuCA à l'ANEB, à savoir M. Didier REAULT et M. Christian OLLIVIER en tant qu'élus titulaires, et M. Jean-Jacques COULOMB et M. Claude FABRE en tant qu'élus suppléants.

ARTICLE 3 : D'autoriser le Président de l'EPAGE HuCA à signer tout acte se rapportant à la présente délibération.

ADOpte A L'UNANIMITE

POUR EXTRAIT CONFORME,

**Monsieur Jean-Jacques COULOMB
Président de l'EPAGE
Huveaune Côtiers Aygaldes**

Certifié exécutoire par le Président
compte tenu de la réception
en Préfecture le
et de la Publication le



Conseil Syndical du 01/02/2023 – Délibération n°08



EPAGE HuCA
Etablissement public d'aménagement et de gestion des eaux

Adresse postale : 932 avenue de Fleuride, ZI les Paluds, 13 400 AUBAGNE
Pour les visiteurs : 111 rue du Dirigeable, ZI les Paluds, 13 400 AUBAGNE
04 42 62 85 13

www.epagehuca.fr

Siret : 200 088 474 00016 – NAF 84.11Z